



DELIBERATION N°2025/31

Nombre d'élus en exercice : 11
Nombre d'élus présents : 7
Nombre d'élus ayant pris part au vote : 8

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze mai, le Conseil d'Administration dûment convoqué s'est réuni à 14h15 en séance ordinaire au CCAS, 308 rue Georges Clémenceau 65300 LANNEMEZAN, sous la Présidence de Mr Bernard PLANO.

Présents : Mmes, Mrs ORTE, PELLISSIER, PIQUE, SENTAGNE, PLANO, DA BENTA et MONEGO

Absents excusés : Mmes BACQUE, MEJAMOLLE, NOGUES, ROUILLOON

Procuration : Mme BACQUE à Mme PIQUE

Secrétaire de séance : Mme Muriel PELLICER

OBJET : Paiement de factures de 2024 – EHPAD Les Fougères

Monsieur le Président informe les membres du Conseil d'Administration que suite à la cession de l'EHPAD et notamment de la gestion au 1^{er} janvier 2025 à l'association EDENIS, des factures de 2024 sont restées impayées.

Ces factures concernant des prestations effectuées alors que l'EHPAD dépendait du CCAS, il convient d'acter qu'elles soient réglées par le CCAS (en PJ le tableau récapitulatif). Si d'autres factures venaient à arriver, concernant des prestations de l'EHPAD de 2024, il conviendra également de les payer.

Les dépenses concernant le règlement de ces factures seront mandatées sur le compte 65888.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Le président entendu, après en avoir délibéré

DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Président à régler les factures 2024 impayées de l'EHPAD.

Pour copie conforme,
Affiché le

Le Président,

FRANÇOISE PIQUE
VICE-PRESIDENTE DU CCAS
ADJOINTE AU MAIRE
LANNEMEZAN

Accusé de réception en préfecture
065-266501113-20250515-2025-31-DE
Date de télétransmission : 15/05/2025
Date de réception préfecture : 15/05/2025